

## DECISION MUNICIPALE N°15-24

**Objet :** Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL (GPI AMBRE) d'un montant total de 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation d'un bâtiment public destiné à la faune sauvage à La Trinité dans le département des Alpes-Maritimes.

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LA TRINITE

**VU** les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération n°9 du conseil municipal en date du 15/12/2022 donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, M. Ladislas Polski.

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 26/07/2024

**CONSIDERANT** le projet de contrat de la Caisse des dépôts et consignations en date du 29 juillet 2024

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Offre CDC				
<b>Caractéristiques</b>	PSPL			
<b>Enveloppe</b>	GPI/AMBRE			
<b>Montant</b>	600 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	180 €			
<b>Pénalité de dédit</b>	1 %			
<b>Durée de la période</b>	Trimestrielle			
<b>Taux de période</b>	0,84 %			
<b>TEG<sup>1</sup></b>	3,36 %			
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	12 mois			
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	0,4 %			
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	Livret A + 0,4 %			
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Paiement périodique			
<b>Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement</b>	Trimestrielle			
<b>Mode de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Equivalent			
<b>Base de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Exact / 365			

#### DIRECTION DES RESSOURCES

SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Tél: 04 93 27 64 18 | [carole.bourdelles@villelt.fr](mailto:carole.bourdelles@villelt.fr)

Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trinité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Phase d'amortissement			
Durée	40 ans		
Index <sup>2</sup>	Livret A		
Marge fixe sur index	0,4 %		
Taux d'intérêt	Livret A + 0,4 %		
Périodicité	Trimestrielle		
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire		

Phase d'amortissement (suite)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	SR		
Taux de progression de l'amortissement	0 %		

<sup>1</sup> L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

<sup>2</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 3 % (Livret A).

**ARTICLE 2 :** A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, M. Ladislav Polski, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat dont le projet est annexé à la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée en Conseil municipal sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de la légalité.

La Trinité, le 30/7/2024

Le Maire



Ladislav Polski

*[Handwritten signature of Ladislav Polski]*

**DIRECTION DES RESSOURCES**

SERVICE DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Tél: 04 93 27 64 18 | carole.bourdelles@villelt.fr

Mairie de La Trinité | 19, rue de l' Hôtel de Ville, BP 29 | 06341 La Trinité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire